

	Educateur des Activités physiques et sportives	1	-1	0
<u>Sociale</u>	Educateur principal de jeunes enfants	1	+1	2
	Educateur de jeunes enfants	3	-1	2
TOTAL		154		154

Question n°9 : INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS – MODIFICATION DU MODE DE CALCUL

Rapporteur : M. LE MAIRE

EXPOSE DES MOTIFS

Jusqu'à présent, l'enveloppe globale mensuelle d'indemnités des élus était calculée sur la base de l'indemnité maximale pouvant être allouée au Maire et aux Adjoints, y compris les majorations auxquelles les communes peuvent prétendre.

Or, suite à l'envoi à la Sous-Préfecture de Sarcelles de la délibération n°2017-05.11.09 du 11 mai 2017, il nous est demandé de préciser, dans une nouvelle délibération, le taux retenu en pourcentage de l'indemnité du Maire et des Adjoints avant majoration ainsi que le taux pour les indemnités des Conseillers Municipaux Délégués.

Cette délibération doit également indiquer le taux des indemnités du Maire et des Adjoints avec majoration, calculé à partir du taux voté par le Conseil Municipal, et être accompagnée du tableau récapitulatif des indemnités allouées aux élus municipaux.

Il est rappelé que l'Indice Brut Terminal (IBT) de la Fonction Publique est la référence pour le calcul des indemnités.

Il en résulte le tableau récapitulatif des indemnités des élus, comme joint à la présente délibération, avec une indemnité du Maire plafonnée à 50 % de l'IBT majorée de 6 %, une indemnité des Adjoints plafonnée à 23,7 % de l'IBT majorée de 14 %, et une indemnité des Conseillers Municipaux Délégués variant aux taux de 17,65 % et 6 % de l'IBT.

DELIBERATION N°2017-09.28.09

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2123-17, L.2123-20 et suivants et L.2511- 34,

VU la Loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

VU le Décret n°2010-761 du 7 juillet 2010,

VU le Décret n°2015-297 du 16 mars 2015,

VU la Loi n°2015-366 du 31 mars 2015 et notamment son article 3,

VU les délibérations du Conseil Municipal en date des 28 avril 2014, 18 septembre 2014, 25 juin 2015, 24 septembre 2015, 4 février 2016, et 11 mai 2017 fixant les indemnités de fonction des élus,

CONSIDERANT la demande de la Sous-Préfecture de Sarcelles,

VU l'avis de la Commission des Finances du 14 septembre 2017,

VU le tableau récapitulatif des indemnités des élus joint à la présente délibération,

SUR le rapport de M. le Maire,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE de :

- fixer l'indemnité du Maire à 50 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique, majorée de 6 % au titre de chef-lieu de canton,
- fixer l'indemnité d'Adjoint au Maire à 23,7 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique, majorée de 14 % au titre de chef-lieu de canton,
- fixer l'indemnité des Conseillers Municipaux Délégués aux taux de 17,65 % et 6 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique.

Point n°10 : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU C.G.C.T.)

Numéro	Date	Objet
2017-130	23/06/2017	Contrat avec l'association Ambiance Non Stop (95170 Deuil-La Barre) pour une animation DJ généraliste et la mise en place d'une sonorisation, dans la cour de l'école Saint-Exupéry à Soisy-sous-Montmorency, le 16 septembre 2017, de 13h à 18h, dans le cadre de la fête de Quartier du Noyer Crapaud organisée par le Centre social municipal Les Campanules. Coût : 350 €.
2017-131	23/06/2017	Convention avec M. Fourgeaud (dit Dakkis), Créateur-Plasticien (95550 Bessancourt), pour la création d'une œuvre plastique (de type scénographique éphémère) : réalisation avec les habitants de petites créations individuelles et collectives sur le thème de la nature à partir de matériel de récupération. 6 interventions en juillet 2017, au Centre social municipal Les Campanules. Coût : 1 850 €.
2017-132	26/06/2017	Contrat avec la société de transports Ocecars (17025 La Rochelle) pour les transferts en car, d'un groupe de 35 personnes, dont 2 animateurs, les 9 et 12 juillet 2017 : de la gare de La Rochelle vers le Camping Les Beaupins à Saint-Denis d'Oléron et du Camping Les Beaupins à Saint-Denis d'Oléron vers la gare de La Rochelle, dans le cadre du week-end familles organisé par les Centres sociaux municipaux Les Noël's et Les Campanules. Coût : 949 € TTC.
2017-133	27/06/2017	Contrat avec la SARL Face Cachée (59000 Lille) pour 2 séances de contes, organisées par la Bibliothèque municipale, le mardi 24 octobre 2017, à l'Orangerie du Val Ombreux : « Là-Haut », pour les enfants à partir de 7 ans, à 14h ; « Bien sûr », pour les enfants entre 3 et 6 ans, à 15h30. Coût : 944 € TTC.
2017-134	27/06/2017	Convention, pour l'année 2017, entre le Centre social municipal Les Campanules et la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise pour la subvention REAAP (Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents) d'un montant de 1 000 €.
2017-135	27/06/2017	Convention avec la société Autocars du Mont (95160 Montmorency) pour la mise à disposition d'un autocar de tourisme avec chauffeur pour 4 sorties familiales, durant l'été 2017, dans le cadre des activités organisées par le Centre social municipal Les Campanules : le 22 juillet pour Châteaudun, le 28 juillet pour Houlgate, le 11 août pour Benerville-sur-Mer, le 18 août pour Hérouval. Coût : 3 050 € TTC.
2017-136	29/06/2017	Convention avec Laurence Esmieu, Guide-Conférencière (75015 Paris), pour la conception et l'animation d'un support pédagogique et ludique (jeu éducatif intitulé « Jules et Louise » basé sur la représentation des symboles républicains dans l'espace urbain), en 16 séances de 2 heures, dans les locaux de la Ville, selon un planning établi en concertation avec les établissements scolaires,